



DROIT, ECONOMIE, GESTION

Préparation au concours du centre de formation professionnelle des avocats - CFPA



Composante
Collège
Sciences
Sociales et
Humanités
(SSH)

Présentation

La formation professionnelle exigée pour l'exercice de la profession d'avocat est subordonnée à la réussite à l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats (CRFPA), couramment appelé « école d'avocats » (EDA).

Objectifs

L'objectif de cette formation est de préparer les étudiants à l'examen d'entrée au CRFPA qui a lieu une fois par an.

Savoir-faire et compétences

* Droit administratif

Le programme fixé par l'arrêté du indique :

« Droit administratif spécial : fonction publique d'État, droit des travaux publics, contrats et marchés publics et droit des étrangers ».

Les « contrats et marchés publics » s'entendent de tous les contrats et marchés publics.

* Droit international et européen

Le programme fixé par l'arrêté du indique :

« Droit international privé (y compris le droit international privé de l'Union européenne) ».

Ceci inclut le droit de la nationalité.

* Droit fiscal

Le programme fixé par l'arrêté du indique :

« IV. – L'imposition du revenu et du patrimoine des personnes physiques (l'impôt sur le revenu, l'imposition du patrimoine) ».

Ceci inclut l'imposition de la transmission, à titre gratuit ou onéreux, du patrimoine des personnes physiques (y compris de leurs biens à caractère professionnel).

Organisation

Organisation



Contenu de la préparation CRFPA

Admissibilité

- * Épreuve 1 : Note de Synthèse
- * Épreuve 2 : Droit des Obligations
- * Épreuve 3 : 1 Matière au choix

- Droit Civil
- Droit des Affaires
- Droit Social
- Droit pénal
- Droit Administratif
- Droit Fiscal
- Droit International et Européen
 - * Épreuve 4 : 1 Matière de procédure au choix
- Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends
- Procédure Pénale
- Procédure administrative et contentieuse

Admission

- * Épreuve 1 : Grand Oral

Droit de l'Homme et libertés fondamentales

- * Épreuve 2 : Langue vivante

Anglais

Admission

Conditions d'admission

Les inscriptions administratives ainsi que le choix des matières sont ouvertes du 13 juin 2024 au 15 décembre 2024.

Inscription

- * **Accès direct** pour les étudiants ayant validé un M1 de droit à l'UPPA
- * **Accès via Apoflux** | 📄 pour les étudiants ayant validé un master de droit dans une autre université française: du 13 juin 2024 au 15 décembre 2024

Modalités d'inscription

Choix de matière - session 2025

Une fois votre **inscription administrative** terminée, merci de compléter le Formulaire choix de matière session 2025 - inscription pédagogique (disponible en téléchargement ci-contre) et de le retourner ✉ **par mail** ou l'amener au **bureau FTLV** en main propre

Infos pratiques



Contacts

Contact administratif

Institut d'Études Judiciaires

✉ secretariat-iej@univ-pau.fr

Responsable pédagogique

Arnaud LECOURT

✉ arnaud.lecourt@univ-pau.fr

Formation continue et alternance

DFTLV

☎ +33 5 59 57 42 33

✉ accueil.forco@univ-pau.fr

Handicap

Mission Handicap

☎ +33 5 59 40 79 00

✉ handi@univ-pau.fr